

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13	L'an deux mille onze Le 22 juin à vingt heures quarante cinq minutes <u>Date de la convocation</u> : le Seize Juin deux mille onze
<u>Présents</u> : Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT, Rodolphe ADAM, Valérie HORCKMANS, Maryline DURET, Erwan BELLARD, Christine DUBOIS, William BURNET, Sasha JONES, Jean-François BLANDIN, Yannick ANGLADE <u>Absents</u> : Frédéric MEGARD (sans procuration)	

Délibération n°D11.25

Objet : Signature acte de vente ABDERRAHMAN

L'intérêt typologique et l'usage participant à la dynamique d'équipement mise en place par la Collectivité, une DIA a donc été instaurée sur le bien sis Route Principale, à Cernex, cadastrée A 724, d'une superficie de 1 a 09 ca et la section A 1344, d'une superficie de 1 a 46 ca.

Vu l'estimation des Domaines en date du 15 Mars 2011 et porté au budget « Dépenses d'investissement » de 2011, au compte 21318, l'accord d'achat a été fait sur la somme de 80 000 € hors frais d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, par 9 voix POUR , 2 ABSTENTION, 2 CONTRE
DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de vente ABDERRAHMAN

Délibération n°D11.26

Objet : Admission en non-valeur de créances

Une créance ancienne non recouvrée datant de 2009 et 2010 apparait encore à ce jour sur l'état des restes à recouvrer communal du budget d'assainissement non collectif.

Cette créance concerne des redevances d'assainissement individuel et s'élève pour un montant global à 60.00 €. Suite à la liquidation judiciaire du tiers concerné et après recherche auprès du Percepteur de Cruseilles,

Le Conseil Municipal, par 13 voix **POUR**,
ACCEPTE de passer ce titre en non-valeur afin de mettre à jour la comptabilité.

Délibération n° D11.27

Objet : AUGMENTATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE L'ÉCOLE

Suite à la délibération du 21 avril 2009 mentionnant la location du logement T4, sis à l'école du Chef lieu, à Madame Vanina VIGNE-MICHAUD et au bail s'y référant.

Il y a lieu de procéder à l'augmentation du dit loyer pour l'année 2011 en se basant sur l'indice de référence des loyers transmis par l'INSEE.

La valeur de l'indice de référence des loyers variant trimestriellement, une augmentation sera applicable au montant du loyer sans charge (*cf. descriptif ci-dessous*) :

Pour l'appartement de l'école :

Année 2010	Année 2011	
Prix de la location Sans charge	Calcul de l'augmentation	Prix de la location Sans charge
500.47 €	$\frac{500.47 \text{ €} \times 119,69}{117,81}$ (IRL 1er trim.2011) 117,81 (IRL 1er trim.2010)	508.45 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix **POUR**,
ACCEPTE l'augmentation du prix du loyer pour l'année 2011 à compter du 1^{er} juin 2011

Délibération n° D11.28

Objet : AVENANT AU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Suite à la délibération du 29 septembre 2005 approuvant le PLAN COMMUNAL POUR LA JEUNESSE, regroupant le **Contrat Temps Libre** et le **Contrat Educatif Local**, un avenant relatif au versement de la subvention accordée au C.E.L. pour l'année 2011/2012 a été élaboré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du montant de la subvention, qui est de **2 400,00 €**.

le Conseil municipal par 13 voix **POUR**
ADOPTE le projet et le financement des actions subventionnées, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs du Contrat Educatif Local ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Délibération n° D11.29

Objet : Etude de l'inventaire naturaliste à Bacchus

Un projet de réalisation d'un inventaire naturaliste de la Carrière de Bacchus, sur notre Commune, dans le cadre de la préservation et la valorisation des espaces naturels remarquables, est envisagé.

La dépense estimée de ce projet d'étude s'élève à 4 788 €. La Collectivité pourrait bénéficier d'aide de la Région Rhône-Alpes au titre du CDRA et du Conseil Général de Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, par 11 voix **POUR**, 1 **CONTRE**, 1 **ABSTENTION**

APPROUVE le projet de l'inventaire naturaliste à Bacchus, son coût et son financement prévisionnel et **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire, notamment de solliciter les partenaires éventuels dont la Région Rhône-Alpes au titre du CDRA et le Conseil Général de Haute-Savoie (politique ENS).

Délibération n° D11.30

Objet : FOURNITURES DE REPAS DE CANTINE POUR ADULTES

La Collectivité peut être sollicitée pour la livraison de repas dans l'hypothèse où des administrés seraient momentanément dans l'impossibilité de pouvoir assumer physiquement les repas dans le cadre du CCAS ou pour fournir ponctuellement des particuliers ou des entreprises.

Les commandes seront faites à Avenance jusqu'au fin Août 2011, pour un coût unitaire de 4.00 € et dès le 1^{er} Septembre à SHCB, pour un coût unitaire de 4.20 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 13 voix **POUR**

ACCEPTÉ la fourniture de repas adultes au coût unitaire de 4,00 € jusqu'au 31/8/2011 par Avenance et de 4.20 € à partir du 1^{er}/9/2011, par SHCB et **AUTORISE** Madame le Maire à facturer les repas mensuellement.

Délibération n° D11.31

Objet : Mise en lumière de l'Eglise

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2011, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération de mise en lumière de l'église :

- Montant global estimé à	100 000 €
- Participation financière communale	59 431 €
- Frais généraux à la charge de la Commune	3 000 €

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 3 CONTRE,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière,

Et **S'ENGAGE** à verser au SYANE sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) qui est à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 47 545 € et 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et honoraires divers soit 2 400 €, sous forme de fonds propres, lors de l'émission de document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Délibération n°D11.32

Objet : fournitures de repas SHCB

Une Procédure du Marché à Procédure Adaptée (MAPA) a été faite en date du 5 Avril 2011 avec la Commune d'Andilly, pour la livraison de repas des cantines et de l'Accueil de Loisirs,

Trois candidatures ont été reçues : Avenance, SHCB, Mille et un Repas et Lestroy. D'un commun accord, il a été décidé de confier la fourniture des repas traditionnels à SHCB, à partir du 1^{er} septembre 2011, au prix de 2.75 € HT et de 4.20 € HT pour les adultes.

Il convient donc de signer en commun, avec la Commune d'Andilly, le cahier des charges faisant office de convention, pour une durée d'un an, du 1^{er} Septembre 2011 au 31 Août 2012, renouvelable deux fois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 13 voix POUR

ACCEPTÉ de passer les commandes de repas à SHCB, au prix de 2.75 € HT pour les repas traditionnels, 4.20 € pour les adultes et **AUTORISE** Madame le Maire, à signer le cahier des charges en commun avec la Commune d'Andilly, faisant office de convention, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 Août 2012, renouvelable deux fois.

On rediscutera du choix « traditionnel » ou « bio » au 1^e trimestre 2012, des Conseillers souhaitant passer au « Bio » dès la rentrée 2011, sachant que les prix seront modifiés en conséquence.

Délibération n°D11.33.

Objet : Révision de prix CABINET NICOT

Suite à la délibération du 21 Avril 2010, donnant acte au Cabinet NICOT pour la poursuite du service de l'assainissement non collectif, une augmentation du prix de contrôle après travaux à partir de 2011, qui s'élève à 85.09 € au lieu de 83 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 13 voix POUR

DECIDE la révision du prix de contrôle après travaux à partir de 2011, qui s'élève à 85.09 € au lieu de 83 € et **AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le Cabinet NICOT les modifications nécessaires.

Délibération n°D11.34

Objet : Convention location de la grange du Château

Un accord a été trouvé pour occuper le local dit « la grange » afin d'y entreposer le matériel des associations.

Une convention a été établie entre Monsieur Pirene et la Commune pour définir les conditions d'occupation, de prix et de délai :

Loyer mensuel :200 €

Consommation d'électricité et participation aux taxes locales :..... 100 €

Soit**300 €**

payable trimestriellement (en année civile), terme à échoir

préavis de résiliation des 2 parties : 3 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 13 voix POUR

ACCEPTE les définitions de la convention de location du local dit « la grange » et **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

Délibération n°D11.35

Objet : BAIL RURAL BIBOLLET

Les parties de la parcelle louée par Monsieur Jérôme WAHL sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2011. La parcelle est répertoriée comme suit au prix indiqué ci-dessous :

LIEU-DIT	N° parcelle	Section	Contenance	Prix
Bacchus	1521 (A4)	B	96 a 09 ca	88.08
			96 a 09 ca	88.08

Madame le Maire propose que les parties de ladite parcelle soient attribuées à **Monsieur BIBOLLET** qui nous en a fait la demande. Elle précise que le bail pourrait être validé à compter du 1^{er} Janvier 2011 pour prendre fin le 28 février 2012, sauf prorogation conventionnelle ou légale. Le montant des fermages sera déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

DECIDE d'attribuer à Monsieur **BIBOLLET**, les parties de la parcelle répertoriées ci-dessus, aux prix de 88.08 € et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit bail.

Réunion publique terminée à 21 H 57